Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

MDPH et reponse

Par sara

bonjour,

je ne sais pas a vrai dire ou placer ce message mais jai besoin dune reponse;

VOILA JAI BEAUCOUP DE PATHOLOGIES DONT UNE SPA ET DONC JAI FAIT UN DOSSIER MDPH ACCOMPAGNE PAR MON MEDECIN AYANT UNE INCAPACITE A MARCHER ; DES PROBLEMES AU DOS ET AU DEUX MEmBRES SUPEREIEURS ARTERIEL incapacite a lever les bras a porter des charges llourdes je prend de la morphine ° je ne peux que difficiement faire les taches menageres a la maison , le travail je n epeux meme pas y songer je ne peux ni marcher lontemps ni rster longtemp en stationd ebout ni massoioer longtemp sans oublier les hernies bref, il mon reconnu handicape superieur a 50% mais inferieur a 80% du coup il mon pratiquement tout refuse sauf la carte de priorite pour la station penible debout!!!

sous les conseils d'un ami il m'avait dit de cocher toutes les cases ou cas ou jy aurait droit et jai coche la case AAH

la il me reponde que je ny ai pas droit mais que je suis reconnu en qualite de travailleurs handicape!!!

jai bien precise dans mon projet d evie que je n'envisage pas de travailler car cela est impossible du fait de mes multiples handicap deja que le menage a la maison est devenu difficile je tombe de haut; il me donne un statut de travaileurs que je nai pas demande mais en plus de ca il me dise que le cap emploi va me convoquer pour m'accompagner dans ma recherche a l'emploi:!!!!!

je ne suis pas du tout a la recherche d'emploi!!!!! jai demande des aides quils me refusent bien que mon medecina specifie que je ne peut pas marcher plus de 100metres et il me propose d eme rechercher du travail! c un comble!!!

enfin bref, il me dise que ceci est une proposition et que je dois leur repondre sous 15jours pour leur faire savoir mes observations.

ma question est: puis je refuser cet accompagnement? je ne sui sabsolument pas a la recherche demploi!!!!!!!! je souffre suffisament comme ca mais apparement ca ne leur fait ni chaud ni froid mon epoux assure comme il peut ls charges a la maison et il maide beaucoup pour ls enfant que jai parfois du mal a habiller et a faire la douche; bref, si je refuse ce suivi de cap emploi peuvent il menlever le statut dhandicape..?? merci